



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°02

Réunion du Bureau Exécutif du : 30 Juillet 2021

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO,

Assiste :

Excusé : MM. Maxime APRUZZESE, Jean-Michel DERMARDIROSIAN,

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 12.07.2021 (PV 01) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Devant l'impossibilité de réunir les membres du Bureau Exécutif de la CRA en présentiel à la Ligue, le Président Karim ABED remercie ceux qui ont pu se libérer pour cette visioconférence.

La CRA, ayant pris connaissance de la décision d'Alex EPINOX, Arbitre de Ligue R2 de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre du fait d'une mutation professionnelle effective pour la rentrée sportive, le remercie pour les services rendus à l'arbitrage mais aussi pour les remerciements exprimés envers ses formateurs et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS CRA

- Audition Arbitre de Ligue : Toujours en attente pour une convocation ultérieure de l'Arbitre de Ligue, n'ayant pas été disponible en visioconférence le 07.05.2021.
- La CRA a informé tous les Arbitres de Ligue et les Observateurs des dates arrêtées pour le stage de rentrée qui se déroulera sur 2 jours en fonction des catégories :

LE SAMEDI 21/08/2021 : les Arbitres [R1 - R2 - FEM - AR2 - Candidats Ligue [R2 - FEM - AR2]

LE DIMANCHE 22/08/2021 : les Arbitres [RE - R1P - AR1 - JAL - Candidats JAL]

Le lieu des tests physiques restant à fixer, la Ligue accueillera les stagiaires pour les travaux de rentrée. Le Stage des Arbitres FUTSAL aura lieu le samedi 28/0/2021 au CREPS de BOULOURIS.

- Les Arbitres ont été informés des dates butoir de retour à la Ligue ou à la CRA quant à l'établissement de leur licence, de leur fiche de renseignements, du renvoi de leur dossier médical.
- Une lettre de rappel (4^e envoi) de la CRA sera transmise au plus tard le 08.08 aux Arbitres qui n'auront pas répondu aux questionnaires Forms pour leur fiche de renseignements et leur participation au stage de rentrée des 21 ou 22/08. La date limite ayant été fixée avant le jeudi 12.08, les Arbitres qui n'auront validé leurs questionnaires impacteront soit leur classement par l'application du Règlement Intérieur, soit leurs aptitudes à être désignables.
- Au 30.07.2021, l'effectif global des Arbitres de Ligue et Candidats Ligue est de 182.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Comme prévu lors de la réunion du 12.07.2021, une mise à jour a été effectuée par rapport aux articles liés aux catégories d'Arbitres.

De plus, l'évolution des critères d'âges pour les candidatures JAF définit par la CFA dans son Règlement Intérieur pour la saison 2021/2022, à savoir 16 ans révolus et moins de 19 ans au 01 juillet suivant la candidature, a entraîné une modification du RI de la CRA.

La CRA a pu valider l'ensemble des articles pour la nouvelle saison.

La nouvelle version du Règlement Intérieur de la CRA sera transmise à la Direction Administrative avant le 25.08 pour être présentée au Comité de Direction de la Ligue.

CORRESPONDANCES

DE LA LIGUE DU GRAND EST :

Mail du 13.07 relatif à la transmission du dossier de l'Arbitre WENGER Gautier dans le cadre de sa mutation dans notre Ligue.

Lu et pris note, la CRA les remercie, Gautier WENGER ayant décidé d'arrêter l'arbitrage.

DES DISTRICTS :

PROVENCE :

Mail du 16.07 relatif à la transmission par voie postale des dossiers médicaux de leurs 2 candidats JAL.
Lu et pris note, la CRA les remercie et transfère cette information au secrétariat de la Ligue.

DES CLUBS :

OGC NICE :

Mail du 19.07 relatif à leur demande de désignations d'Arbitres dans le cadre de 3 matchs amicaux du 23.07 contre WASQUEHAL, du 24.07 contre GRASSE et du 28.07 contre HYERES FC.
Lu et pris note, la CRA les remercie et transmet le mail au Pôle Désignations.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- BARHOUMI Bilel – SASSI Julien – LOVICONI Antoine – KEBIR Gihed – BOUZALMAT Abdelkarim – PASQUIER Valentin – SMAILI M'Hamed : mails du 14, 22, 24, 25, 26 et 30.07 relatifs à l'envoi du dossier médical.
Lu et pris note, la CRA les remercie et transfère les documents au Service concerné à savoir sur le mail du Secrétariat de la Ligue (pour rappel, cette seule adresse mail a été communiquée aux Arbitres).
- MESSISHA Karim : mail du 14.07 relatif à son indisponibilité professionnelle le samedi 21.08 après-midi mais confirmant sa présence pour effectuer les tests physiques le matin.
Lu et pris note, la CRA le remercie et le tiendra informé sur l'organisation.
- SILVESTRE Alexandre : mail du 14.07 signalant son absence le jour du stage et demandant s'il y a des possibilités de dates afin de pouvoir passer le test physique avant le 21.08.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais ne peut donner suite à sa demande tout en lui précisant de transmettre un justificatif lié à son absence.
- BLAIS Clément : mail du 14.07 relatif à la transmission par voie postale de sa fiche de renseignements.
Lu et pris note, la CRA le remercie, mais lui demande de bien vouloir compléter la fiche dématérialisée et de la valider, le document papier du District ne correspondant pas.
Suite cette information, validation dématérialisée effectuée par l'Arbitre.
- TAWA NANA Marie-Noëlle : mails du 15.07 relatifs à l'établissement de son dossier médical et au renvoi de la fiche de renseignements et pour signaler son indisponibilité professionnelle le jour du stage de rentrée.
Lu et pris note, la CRA la remercie et l'informe qu'elle sera convoquée à une date ultérieure.
- EL BELGHITI Amine : mail du 15.07 relatif à sa demande quant à l'évolution en tant que JAL vers la candidature fédérale.
Lu et pris note, la CRA le remercie, une information lui sera communiquée par le CTRA.
- D'ANTONIO Lionel : mail du 15.07 relatif à la validation en date du 14.07 de la convocation du stage de rentrée.
Lu et pris note, la CRA le remercie, deux remarques cependant, cette relance concerne la fiche de renseignements et la date initiale de validation était fixée au 03.07.
- BELCADI Jules : mail du 15.07 relatif à la réception de la validation de sa participation au stage de rentrée.
Lu et pris note, la CRA le remercie, document réceptionné le 12.07.
- MARINSALTI Alexis : mail du 15.07 relatif à sa demande quant aux tests physiques qu'il doit passer lors du stage de rentrée étant à la fois AR2 en titre et Candidat R2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme qu'il subira les tests d'Assistant.
- EPINOUX Alex : mail du 16.07 relatif à sa décision de mettre un terme à sa carrière d'arbitrage au cours de cette intersaison du fait de sa mutation professionnelle.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- HALLOULI ERRAFIK Anouar : mail du 20.07 nous informant de son indisponibilité professionnelle durant la période comprise entre le 01.09 et le 31.12.2021 du fait d'un stage prévue en OCCITANIE et nous demandant si la possibilité de pouvoir arbitrer sur cette Ligue existait.
Lu et pris note, la CRA le remercie, lui demande de communiquer son adresse sur cette région et l'informe d'une part que la CRA examinera cette demande lors de sa prochaine réunion et que d'autre part un contact sera pris auprès de la Ligue d'OCCITANIE.
La CRA après échange téléphonique avec le Président de la CRA de la Ligue d'OCCITANIE donnant son accord de principe afin que l'Arbitre de Ligue Anouar HALLOULI-ERRAFIK puisse être désigné sur les

matches de cette Ligue du 10.09 au 31.12.2021, valide cette demande et informera à la fois l'Arbitre et le service administratif de cette Ligue.

SASSI Julien : mail du 22.07 relatif à son impossibilité de pouvoir saisir les indisponibilités sur le portail. Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que la non-validation licence et dossier médical ne lui donne pas l'accès au Portail.

- CAMPO Julien : mail du 22.07 relatif à la transmission du justificatif d'absence au stage de rentrée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 22.07 relatif à la confirmation de sa présence au stage de rentrée du 22.08, une erreur de saisie de date d'indisponibilité sera rectifiée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- FUTSI Davut : mail du 22.07 relatif à la transmission du justificatif d'absence au stage de rentrée et sa demande par rapport à la date de session supplémentaire des tests physiques. Lu et pris note, la CRA le remercie, la date restant à fixer.
- SAPONE Matéo : mail du 22.07 relatif à la transmission du justificatif d'absence au stage de rentrée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- TRABELSI Bilel : mail du 22.07 relatif à sa demande de bien vouloir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2021/2022 pour des raisons universitaires. Lu et pris note, la CRA le remercie, et, dans l'attente de réception du justificatif correspondant, lui précise que cette demande sera examinée lors de sa prochaine réunion.
- MILLET Valentin : mail du 26.07 relatif à son impossibilité de saisir l'indisponibilité suite à son absence au stage et ne pouvant transmettre de justificatif. Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que la non-validation de la licence et du dossier médical ne lui donne pas l'accès au Portail.
- PALUD Dorian : mail du 26.07 relatif à la transmission du justificatif d'absence au stage de rentrée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- DUPONT Jacques : mail du 26.07 relatif à sa demande de renouvellement de carte d'Arbitre honoraire. Lu et pris note, la CRA le remercie, donne son accord et transfère le dossier à la Direction administrative.
- LARBI Saber : mail du 26.07 relatif à la transmission du justificatif professionnel d'absence au stage de rentrée du 21.08. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- LERAY Bastien : mail du 26.07 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse mail. Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère l'information au service concerné.
- ZOUAIN Maxime : mail du 26.07 relatif à la transmission d'une copie de son dossier médical et des justificatifs d'accusé de réception en date du 14.07. Lu et pris note, la CRA le remercie, le dossier étant en cours de validation.
- BEL ABBES Farah : mail du 27.07 relatif à sa demande de bien vouloir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2021/2022 pour des raisons universitaires. Lu et pris note, la CRA la remercie, et, dans l'attente de réception du justificatif correspondant, lui précise que cette demande sera examinée par la CRA lors de sa prochaine réunion.
- OUGHCHA Zakaria : mail du 29.07 signalant son absence pour le stage de rentrée du 22.08 pour des raisons familiales. Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe qu'il sera convoqué à une date ultérieure.
- DARRAZ Foed : mail du 30.07 relatif à la transmission du justificatif professionnel d'absence au stage de rentrée du 22.08. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- REGAIEG Mounir : mail du 30.07 relatif à la transmission du justificatif d'absence au stage de rentrée. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- SALEMME Marion : mail du 30.07 relatif à sa participation à un match amical le 31.07 à AUBAGNE entre FC AUBAGNE et FC ROUSSET SVQ. Lu et pris note, la CRA le remercie.

Indisponibilités médicales :

- ZAFRILLA Mélanie : mail du 15.07 relatif à son indisponibilité pour le stage ainsi que pour une période minimale d'au moins 3 mois confirmant ainsi l'information reçue en mars de sa prochaine maternité. Lu et pris note, la CRA la remercie, la félicite de nouveau pour cette future naissance et lui souhaite bon courage.

- GRUT Antoine : mail du 27.07 signalant une période d'inactivité de 5 semaines soit jusqu'au 31.08 ayant pour conséquence son absence au stage de rentrée et son indisponibilité pour la reprise des championnats.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de transmettre le certificat médical d'arrêt et de saisir ses indisponibilités le plus rapidement possible.
- YOUSSEF Walid : mail du 28.07 relatif à la transmission de son certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 16.09 et à la saisie de son indisponibilité.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur Portail des Officiels avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur Portail des Officiels dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

DECISIONS CRA

DECISION 03 – 30.07.2021 – Validation de l'affectation en tant que R1P des Arbitres de Ligue AMSILI Benjamin, BERSAN Maxime, FABRE Arthur et TAULIER Florian à compter du 01.07.2021 :

En raison de l'application de l'Article 35-bis du Règlement Intérieur de la CRA qui a supprimée la catégorie R2P regroupant sous le même statut R1P les 2 anciens niveaux R1P et R2P pour un cursus Ligue unique en vue d'une potentielle candidature fédérale F4 ou AF3.

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide pour la saison 2021/2022 leur passage dans le pôle promotionnel en tant que R1P, des Jeunes Arbitres de Ligue et Arbitres de Ligue suivants à compter du 01.07.2021 :

- **AMSILI Benjamin**
- **TAULIER Florian.**
- **BERSAN Maxime**
- **FABRE Arthur**

La CRA félicite les Arbitres pour cette nouvelle affectation R1P.

Ces décisions seront transmises aux Présidents de CDA.

Décision 04 – 30.07.2021 – Suite demande de BEL ABBES Farah de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2021/2022 :

La CRA a reçu en date du 27.07.2021, un mail de l'Arbitre de Ligue JAL1 Farah BEL ABBES l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à l'entrée dans un nouveau cursus universitaire corroboré par la réception du justificatif d'inscription pour le cycle concerné, elle ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Elle demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2021/2022.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022.

La CRA rappelle à l'Arbitre Farah BEL ABBES qu'en application de son Règlement Intérieur Article 25, elle devra l'informer avant le 30.04.2022 de sa saison d'inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l'arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d'une reprise, l'Arbitre devra valider les tests physiques programmés par la CRA valables pour la saison suivante.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Décision 05 – 30.07.2021 – Suite demande de TRABELSI Bilel de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2021/2022 :

La CRA a reçu en date du 27.07.2021, un mail de l'Arbitre de Ligue JAL1R Bilel TRABELSI l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à l'entrée dans un nouveau cursus universitaire hors de la région et corroboré par la réception du justificatif d'inscription pour le cycle concerné, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2021/2022.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022.

La CRA rappelle à l'Arbitre Bilel TRABELSI qu'en application de son Règlement Intérieur Article 25, il devra l'informer avant le 30.04.2022 de sa saison d'inactivité sur ses intentions de reprise ou non de l'arbitrage lors de la saison suivante.

Dans le cadre d'une reprise, l'Arbitre devra valider les tests physiques programmés par la CRA valables pour la saison suivante.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 14.07 : mails de relance envoyés à toutes et tous les Arbitres de Ligue n'ayant pas validé leur fiche de renseignements (77) et leur participation au stage de rentrée (49) pour un retour à la CRA avant le 24.07.2021.
- Le 27.07 : mail envoyé aux Présidents de CDA les informant de leur prise en charge des désignations pour les matchs du 22.08 relatifs au Tour de cadrage de la Coupe de France.
- Le 29.07 : mails de relance envoyés à toutes et tous les Arbitres de Ligue n'ayant pas validé leur fiche de renseignements (40) et leur participation au stage de rentrée (25) pour un retour à la CRA avant le 04.08.2021.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 30.07.2021

Sont en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- ZAFRILLA Mélanie : du 12.03.2021 au 30.09.2021

- FOURNIER Romy : du 15.05.2021 au 30.06.2022
- GRUT Antoine : jusqu'au 31.08.221
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 16.09.2021

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 21.08.2021

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace portail des Officiels.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu être présents à cette visioconférence ce 30.07.2021.

Prochaine réunion Bureau Exécutif CRA Le 19.08.2021

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD